SN - FO Justice
3, Avenue de Bellevue - 91 210 Draveil
secretariat@fojustice.com
Tel : 01.69.39.10.00

Votre Filière, Vos Représentants
Nos Combats ! ▶ fojustice.fr

PLATEFORME REVENDICATIVE



Corps d'Encadrement et d'Application

CEA

Corps d'Encadrement et d'Application - CEA

DES REVENDICATIONS FORTES POUR NOTRE AVENIR !

À l'approche des élections professionnelles du 3 au 10 décembre 2026, le Syndicat National FO Justice réaffirme sa détermination à poursuivre le combat pour la reconnaissance de nos métiers, l'amélioration de nos rémunérations, de nos carrières et de nos conditions de travail.

Après avoir porté et obtenu la réforme historique des personnels de surveillance, FO Justice entend poursuivre ses combats pour obtenir de nouvelles avancées concrètes !

Notre organisation syndicale porte des revendications fortes, ambitieuses et indispensables pour répondre aux attentes légitimes des personnels.

► *Surpopulation carcérale : l'article 7 de la loi SURE doit enfin être examiné !*

La surpopulation carcérale atteint des niveaux insupportables, transformant nos établissements en véritables poudrières :



- Matelas au sol,
- cellules surchargées,
- violences,
- tensions permanentes,
- personnels épuisés.

Cette situation met quotidiennement en danger la sécurité des agents et compromet l'ensemble des missions du service public pénitentiaire.

FO Justice refuse que les personnels continuent à subir les conséquences d'une absence de régulation des flux carcéraux.

C'est pourquoi notre organisation a porté et défendu, en plus de la création de places de prison, ***l'article 7 du projet de loi SURE***, qui prévoit un véritable mécanisme de régulation carcérale reposant notamment sur l'interdiction des matelas au sol, un plafonnement des capacités d'accueil, et des dispositifs encadrés d'aménagement de peine, sous conditions strictes et avec des exclusions pour les profils les plus dangereux.

Malgré les avancées obtenues lors des discussions ministérielles, ce dispositif attend toujours une traduction législative.

FO Justice exige l'inscription en urgence à l'ordre du jour du Parlement, l'examen et le vote de l'article 7, tel que défendu par notre organisation.

Il est impératif de disposer rapidement d'outils permettant de désengorger les maisons d'arrêt, de maîtriser les flux carcéraux et de restaurer des conditions de travail et de sécurité acceptables.

ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ POUR TOUS LES PERSONNELS

Corps d'Encadrement et d'Application - CEA

► *Un véritable plan Marshall des effectifs !*

FO Justice exige des recrutements massifs, une actualisation des organigrammes et une réévaluation des besoins réels. Il est urgent de mettre fin aux sous-effectifs chroniques qui épuisent les personnels, désorganisent les services et compromettent la sécurité.

► *Une véritable classification des établissements pénitentiaires !*

Revendication historique portée par **FO Justice**, la classification des établissements doit permettre une prise en charge adaptée aux profils et à la dangerosité des personnes détenues, avec des effectifs, des équipements et des doctrines de sécurité correspondant aux risques rencontrés.

► *Une prime de rappel jusqu'à 150 € !*

FO Justice revendique le paiement et la création d'une prime de rappel de 50 à 150 € brut, modulée selon le délai de prévenance. Cette indemnité, cumulable avec la rémunération des heures effectuées, doit compenser les contraintes imposées aux agents rappelés sur leurs jours de repos et reconnaître les sacrifices consentis au détriment de leur vie personnelle et familiale.

► *Une revalorisation salariale à la hauteur de nos missions !*

FO Justice revendique une PSS portée à 35 %, une augmentation de l'ICP et son intégration dans le calcul de la retraite, ainsi que des primes de nuit, de dimanche et de jours fériés portées à 50 €. Les contraintes et les responsabilités de nos métiers doivent être rémunérées à leur juste valeur !

► *Une prime de surpopulation carcérale revalorisée !*

FO Justice exige une augmentation significative de cette prime, sa mensualisation, la mise en place de seuils progressifs dès 100 % d'occupation. La surpopulation ne doit plus être subie sans reconnaissance ni compensation !

► *Le déplafonnement et le décloisonnement du 1/5e !*

FO Justice exige la suppression du plafond de cinq annuités de la bonification du cinquième et l'évolution des règles qui en limitent le bénéfice. L'allongement des carrières ne peut se faire au détriment des droits à la retraite et de la reconnaissance de la pénibilité de nos missions.

► *Des carrières plus attractives et une meilleure reconnaissance de l'encadrement !*

FO Justice revendique une prime mensuelle de responsabilité pour les fonctions d'encadrement. Les perspectives professionnelles doivent être à la hauteur de l'engagement et des responsabilités de chacun.

Cette prime s'inscrit dans le cadre de la refonte de la cartographie de la chaine de commandement et doit donc être proportionnelle au poste occupé, à l'image de l'IFO des officiers.

Corps d'Encadrement et d'Application - CEA

► *Davantage de formation et un véritable accompagnement des personnels !*

FO Justice exige le renforcement de la formation initiale et continue, davantage de formateurs et de psychologues dédiés aux personnels. La prévention des risques psychosociaux et la protection de la santé des agents doivent devenir de véritables priorités.

► *L'égalité de traitement pour les personnels Ultramarins !*

FO Justice exige que les personnels exerçant outre-mer bénéficient des mêmes moyens humains, matériels et opérationnels qu'en métropole, tout en tenant compte des spécificités locales. Aucun territoire ne doit être oublié !

► CES REVENDICATIONS SONT NOS ENGAGEMENTS POUR LES ANNÉES À VENIR !

FO Justice a démontré, à travers les réformes historiques obtenues, sa capacité à négocier, à revendiquer et à faire aboutir des avancées majeures pour les personnels.

Mais rien n'est jamais acquis définitivement et de nombreux combats restent à mener !

Plus FO Justice sera fort, plus notre organisation disposera du poids nécessaire pour défendre nos droits, obtenir de nouvelles avancées et faire respecter nos métiers.

Du 3 au 10 décembre 2026

VOTEZ ET FAITES VOTER FO JUSTICE !

FO RÉSISTER, FO RIEN LÂCHER !

L'ACTION, LE RESPECT, L'ÉQUITÉ POUR TOUS LES PERSONNELS !

Syndicat National *FO* Justice

ACTION ! RESPECT ! ÉQUITÉ !



fojustice.fr

FO RÉSISTER ! RIEN LÂCHER !